

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période du 02/02/1632 au 23/12/1632 coté 3E13181, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8570	1632/05/06	Achat	le Bergougroux, le Breuilh (le Pin)	Abinal Pierre Touiron Etienne, charpentier	Pierre Abinal, laboureur du village du Bergougroux, paroisse du Pin et sa femme Jeanne Boudon, vendent à Etienne Thouyron, fils de Mathieu, habitant du village du Breuilh, même paroisse, un pré et petit tronçon de terre joignant aux appartenances du Vergougroux appelé lou prat de Vidals et del Therondat et le tronçon de champs, lou pasturalet (confrontant avec un pré de Jean de Jurquet), relevant de la directe du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 430 livres que Thouyron sera tenu payer à Antoine Azemar comme mari de feue Ysabeau Boudon, soeur et héritière fiduciaire de Jeanne ou à Pierre Boucharenc, mari de Jeanne Azemar fille dudit Azemar et de de feue Ysabeau Boudon. Thouyron paye comptant à Azemar et Boucharenc, beau père et beau fils, la somme de 230 livres, les 200 livres restant seront liquidés en plusieurs paiement d'ici l'année 1635. Fait au Bergougroux en présence de noble Jacques du Jauran, écuyer de saint Germain et de maître Pierre Reversat, notaire royal de Nogaret.	
8572	1632/05/15	Achat	Peyrefiche, le Ginestoux (les salces)	Aldin Jean Bossugue Jean	Jean Aldin, laboureur du village du Ginestoux, paroisse des Salces, vend à Jean Bossugue, fils de Guillaume, laboureurs de Peyrefiche, même paroisse, un tronçon de pastoral assis aux appartenances du Ginestoux, terroir de Peyremaure, relevant du prieur du Monastier, sous la censive de 9 deniers, pour le prix de 20 livres. Fait dans la salle du château de Montjézieu, soussigné Etienne Cros.	
8566	1632/03/14	Quittance & reconnaissance	Roquaizou (Banassac), Busses (Salmon)	Bernier Guillaume Solignac Guillaume	Guillaume Bernier, fils de feu autre Guillaume et de Catherine Poujols du village de Roquaizou, paroisse de Banassac, reconnait avoir reçu de Guillaume Solignac, plus vieux, laboureur du village de Busses, la somme de 48 livres en paiement partiel de la dot constituée à feue Ysabeau Solignac, lors de son mariage avec Guillaume Bernier le 14/01/1621. Fait à Montjézieu dans le château, soussigné messire Guillaume Besset.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8569	1632/05/03	Contrat de mariage	Curières,	Capoulade Jean, maître tailleur Caumels Françoise	Contrat de mariage entre Jean Capoulade, maître tailleur du village de Condere paroisse de Curières au diocèse de Rodez, fils de Pierre, ayant atteint l'âge de 25 ans, et Françoise Caumels fille légitime de feu Pierre et Jeanne Masier du moulin de la Roquette en ladite paroisse, laquelle est autorisée de Jean Caumels son frère habitant le moulin du Picard, paroisse de saint Germain du Teil. Françoise se constitue en dot l'ensemble de ses biens présents et à venir, consistant en ses droits de légitime sur les biens de ses feux père et mère dont le moulin de la Roquette. Fait à Montjézieu, dans la salle du château en présence des soussignés Guillaume Fabre et Etienne Cros.	
8564	1632/02/22	Quittance	le Ginestoux (les Salses), Capchalac (Canilhac)	Castanier Louis, laboureur Astruc Pierre, laboureur	Pierre Astruc, laboureur de capchalac, paroisse de Canilhac, reconnaît avoir reçu de son beau frère, Louis Castanier, laboureur du Ginestoux, paroisse des Salses, la somme de 20 livres en paiement partiel de la dot constituée à Valérie (?) Castanier, femme de Pierre Astruc. Fait dans la cuisine du château de Montjézieu, soussigné messire Barthélemy Boissonade notaire royal.	
8596	1632/12/05	Achat	Combret (st Germain du T.)	Clavel Barthélemy, tailleur Chassaric Guillaume, laboureur	Guillaume Chassaric, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Barthélemy Clavel, maître tailleur de Combret, une partie de maison couverte de paille, assise aux appartenances de Combret, appelée Loustal, relevant du marquis de Canilhac, moyennant le prix de 15 livres, que Clavel s'engage à payer d'ici le premier jour du mois de mai. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Courdeau, fils de feu Laurent.	
8592	1632/10/29	Quittance	Combret (st Germain du T.)	Clavel Jean Clavel Antoinette	Antoinette Clavel, veuve de Pierre Boudon du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel laboureur, fils de Barthélemy de Combret, une robe en paiement du reste de la dot constituée par son père Etienne (contrat reçu par Me Guillaume Boissonade notaire de Montjézieu). Jean Clavel reconnaît de son coté avoir reçu d'Antoinette, la somme de 9 livres en vertu du testament de feu Catherine Simond sa femme (Me Cabrit 19/04/1631). Fait à Montjézieu, soussigné Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8588	1632/08/16	Obligé & antichrèse	le Fromental (les Salces)	Deltour Jacques Hermet Pierre, laboureur	Pierre Hermet, laboureur du Fromental, paroisse des Salces, fils d'Antoine, reconnaît devoir à Jacques Deltour, laboureur du même lieu, la somme de 43 livres pour cause de prêt contracté par Pierre Hermet pour rembourser une même somme à César de Retrun et de la Roche, écuyer de saint Germain du Teil. Hermet promet de payer au premier mai prochain et donne à titre de garantie, un pré assis aux appartenances du Fromental. Fait à Montjézieu, en la maison du notaire, en présence d'Etienne Cros et de Guillaume Courdeau.	
8566	1632/03/08	Quittance	Reilhès, Busses (Salmon)	Ducel Pierre, Ségalla Durand, laboureur	Pierre Ducel, fils de Guillaume, chabrier du village de Reilhès, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Durand Ségalla, laboureur de Busses, même paroisse, la somme de 50 livres, en paiement partiel de la constitution de dot faite à Raymonde Ségalla, fille de Durand et femme de Pierre Ducel (contrat reçu par Me Barthélemy Boissonade). Fait à Montjézieu dans la salle du château. Soussigné Etienne Cros.	
8581	1632/06/12	Achat	Lascols (st Léger de Peyre)	Gelly Etienne Hugonnet Pierre, notaire	Etienne Gelly, fils d'Antoine, laboureur du lieu de Lascols, paroisse de saint Léger de Peyre, vend à Me Pierre Hugonnet, notaire royal de saint Léger, la moitié d'une métairie située à Lascols que lui et ses prédécesseurs possèdent de tout temps, consistant en prés, champs, bois, pasturals, jardins et autres, relevant de la directe du baron de Peyre et du prieur du Monastier, moyennant la somme de 800 livres. La somme est payée pour partie par l'annulation d'obligations consenties à Me Hugonnet. Fait à Marvejols dans la maison de messire Mathieu Chaumet, marchand, soussigné Samuel Sauvage aussi Marchand.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8561	1632/02/05	Testament	Montjézieu	Jouve Barthélemy, maître maréchal	Messire Barthélemy Jouve, maître maréchal de Montjézieu, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Françoise Jouve, femme de Guillaume Bessest et à Anne Jouve, femme de Etienne Cros, ses filles légitimes, outre la dot qu'il leur a déjà constituée, la somme de 5 sols. A son fils Guillaume, il donne la somme de 100 livres dont la moitié lui sera payée au jour de son mariage. A son autre fille Catherine, la somme de 240 livres, une robe du pays, une couverture laine et 2 linceuls de toile, payable lorsqu'elle se mariera. Il nomme héritier universel son fils Pierre à qui il substitue Guillaume puis Françoise et ses autres enfants par ordre de primo géniture. Fait à Montjézieu, dans la maison fougagne du testateur, soussignés noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, Jean de Boissonade sieur de Malrenier et Jacques de Boissonade sieur de Ribes tous habitant de Montjézieu.	
8593	1632/11/28	Contrat de mariage	Montjézieu	Jouve Guillaume Fournier Françoise	Contrat de mariage entre Guillaume Jouve, fils de feu Barthélemy et de Judy Dalmyères de Montjézieu et Françoise Fournier, fille d'Etienne et de Jeanne Bessest, du même lieu. Ce dernier constitue en dot à sa fille une maison assise à Montjézieu appelée de Borot (confontant avec une ruelle descendant au barry bas) et une faïsse haute de jardin, pour qu'ils en jouissent comme un vrai mari peut et doit des biens dotaux de sa femme. Il lui donne en outre la somme de 60 livres, une robe, une couverture de laine et 2 linceuls. Françoise, abandonne en échange l'ensemble de ses droits sur les biens paternels, maternels et fraternels à l'exception de la future succession. Fait à Montjézieu, dans la maison des Fournier, Soussignés noble Jacques de Jurquet, seigneur de l'Espinasse, Etienne Cros et Guillaume Bessest.	
8595	1632/11/28	Quittance	Montjézieu	Jouve Guillaume Fournier Etienne	Guillaume Jouve, fils de feu Barthélemy Jouve, suite au contrat de mariage qu'il vient de passer avec Françoise Fournier, reconnaît avoir reçu de son beau-père la somme de 20 livres en une obligation consentie à son beau frère Guillaume Bessest.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8600	1632/12/23	Contrat de mariage	Montjézieu	Jouve Pierre, maréchal Montcamp Marie	Contrat de mariage entre Pierre Jouve, maréchal, fils de feu Barthélemy aussi maréchal et de Judy Dalmyères de Montjézieu et Marie Montcamp, fille de Gervais Montcamp maître tailleur et Asturgue Clavel aussi de Montjézieu, lesquels constituent en dot à leur fille la somme de 300 livres, une robe, une couverture laine et 2 linceuls (acte incomplet)	
8591	1632/10/21	Achat	Montjézieu, la Canourgue	Jouve Pierre, maréchal Astruc Louis	Pierre Jouve, maréchal de Montjézieu, fils de Barthélemy Jouve, vend, assisté de son oncle Jean Jouve, maître Maréchal de la Canourgue, à Louis Astruc, fils de Pierre de Busses, habitant à présent à Montjézieu, une pièce de terre assise aux appartenances de Montjézieu, terroir de la Cham, dépendant du marquis de Canilhac, pour le prix de 45 livres. Fait à Montjézieu soussigné Etienne Cros.	
8586	1632/08/01	Achat	Montjézieu	Jouve Pierre, maréchal Astruc Louis	Pierre Jouve, maréchal de Montjézieu, fils et héritier de Barthélemy Jouve, vend à Louis Astruc, fils de Pierre de Montjézieu, une vigne située à Montjézieu, au terroir de la Coste, confrontant avec le fleuve d'Olt, dont ils n'ont su nommer le seigneur de qui dépend la vigne. La vente est conclue pour le prix de 86 livres, payée comptant. Pierre Jouve déclare vouloir employer la somme au paiement de dettes laissées par son père et pour acheter du fer pour sa boutique. Fait à Montjézieu en la maison du notaire, présents Jean Jouve laboureur de Reilles, Etienne Vallat tisserand, soussigné Etienne Cros.	
8590	1632/10/21	Quittance	Banassac, le Paven (le Pin)	Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles C... Jean	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu de Jean C... garriol, laboureur du village du Paven, paroisse de Salmon et par les mains de Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, la somme de 142 livres, dont 120 livres au titre d'une obligation consentie le 25/09/1630 (Me Cabrit) et les 22 livres restant résultant d'une condamnation aux dépens obtenue par le sieur de Sallèles pour défaut de paiement de la somme de 120 livres. Me Boissonade s'était porté garant de Jean C... par le moyen d'une obligation portant antichrèse d'un pré (reçu Me Barthélemy Boissonade le 19 courant). Fait à Montjézieu, soussignés, Me Boissonade, noble Jacques de Boissonade sieur de Ribes, présent Jean Gineste maître charpentier de Cadenet.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8599	1632/12/16	Obligé	Banassac, le Bergougnoux (le pin)	Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Abinal Pierre, laboureur	Pierre Abinal, laboureur du village du Bergougnoux, paroisse du Pin et sa femme Jeanne Boudon, reconnaissent devoir à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Lespinasse et de Sallèles, la sommes de 286 livres 12 sols, suite à une obligation consentie par Jeanne Boudon (Me Cabrit le 29/10/1627). Fait à Montjézieu.	
8567	1632/03/21	Obligé & antichrèse	Le Pouget, saint Germain du Teil	Retrun (de) noble Cezar Coste Antoine	Antoine Coste du village du Pouget, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer, habitant saint Germain, la somme de 50 livres, suite à la vente d'une jument. Antoine Coste promet de payer ladite somme d'ici un an et baille à titre d'antichrèse une castagnède aux appartenances du Pouget.	
8589	1632//0/22	Quittance	La Violle (saint Germain du Teil)	Reversat Jean Lacas Jean	Jean Reversat, second du nom, fils d'Etienne, laboureur du village du Breuilh paroisse du Pin, ayant acquis de Jean Lacas, marchand, fils de Marc-Antoine du village de la Violle paroisse de saint Germain du Teil, une pièce de terre assise aux appartenances de Montels, acquise par Lacas, pour la somme de 39 livres 16 sols d'Etienne Vidal de Montels, reconnaît avoir reçu de Jean Lacas ladite somme. Fait à Montjézieu soussigné Guillaume Fabre.	
8579	1632/05/26	Transaction & accord		Reversat Louis Jarousse Robert Ducel Jeanne	Me Louis Reversat, praticien, habitant à saint Laurent de rive d'Olt, agissant au nom de Robert Jarousse, ayant obtenu le 18/02/1631, un décret de saisie sur les biens de Jeanne Ducel, veuve de Raymond Vidal du village de Reilhès, et sur ceux de son père feu Antoine Ducel, pour non paiement de la somme de 74 livres et une robe due par les Ducel à Jarousse, il avait fait saisir 2 champs appartenant aux Ducel pour recouvrer tant ladite somme que celle de 27 livres 15 sols et 8 deniers due au titre des dépends. Jeanne Ducel avait fait appel du décret de saisie devant la cour du sénéchal. Les parties, renonçant au procès, s'accordent comme s'ensuit; Jeanne Ducel s'engage à payer à Louis Reversat la somme de 90 livres (60 livres à la Toussaint et 30 livres à Pacques). Reversat renonce au décret de saisie. Fait et réité à Marvejols, soussignés Me Pierre et Louis Reversat.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8560	1632/02/02	Accord	Montjézieu	Rey (de) noble Pierre, seigneur de Sarnhac Rotgier Pierre	Noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, époux de Marie Rotgier, héritière de feu messire Guillaume Rotgier, bailli du mandement de Canilhac et Pierre Rotgier, frère de Marie, étant sur le point d'entrer en procès, du fait des droits de légitime de Pierre sur les biens de son père Guillaume et de sa mère Marguerite de Mostuéjols, transigent et s'accordent comme s'ensuit. Le sieur de Sarnhac lui baille les fruits d'une métairie située aux appartenances de la Felgère qu'il a arrenté à Barthélemy Clavel et à Etienne Jaudon de Combret (3E13179-9085). La métairie lui appartiendra de plein droit lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans. Fait dans la salle du château de Montjézieu, soussignés, Sarnhac, Rotgier, Jacques de Boissonade sieur de Ribes, fils de noble Pierre de Boissonade sieur d'Auxilhac, messire Jean Lacam, praticien de la Capelle, leur beau frère.	
8574	1632/05/18	Obligé & antichrèse	Le Fromental (les Salces)	Sagnier Jean Delga Etienne	Etienne Delga, fils d'Antoine, habitant le village du Fromental, paroisse des Salces, reconnaît devoir à Jean Sagnier, laboureur du Fromental, la somme de 30 livres, pour cause de prêt consenti par Sagnier à Delga. Ce dernier dit vouloir employer 20 livres au remboursement d'une obligation consentie par lui-même et sa femme Catherine Gralh, envers Jean Nogaret du village de la Viole (Me Réversat 7/03/1627), venant d'une obligation plus ancienne consentie par Antoine Gralh, père de Catherine, en faveur d'Asturgue Gralh (Me Dieulofes 3/05/1586). Delga baille à titre d'antichrèse à Sagnier un pré situé au Fromental appelé du Doulou. Fait dans la salle du château de Montjézieu, soussigné Etienne Cros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8583	1632/06/15	Contrat de mariage	Peyrefiche, le Fromental (les Salces)	Sagnier Jean Chassaric Marguerite	Contrat de mariage entre Jean Sagnier fils de Jean et de Catherine Fabre du village du Fromental, paroisse des Salces et honnête fille Marguerite Chassaric fille d'Alexandre et de Raymonde Vaissier de Peyrefiche même paroisse. Marguerite est assistée de messire Barthélemy Vaissier prêtre et chanoine de saint Laurent d'Olt, de Pierre Encontre son beau frère et de Pierre Chassaric son frère. Alexandre Chassaric accorde en dot à sa fille, la somme de 360 livres, 4 robes, une couverture, 2 linceuls, 5 bêtes à laines, une vache (valant 24 livres). Jean Sagnier père, considérant les bons services qu'il a reçu de son fils, lui donne la moitié de ses biens, l'autre moitié devant lui revenir à la fin sa vie. Il se réserve le droit de donner la somme de 30 livres à sa fille Catherine, soeur de Jean et femme de Pierre Prunet du Fromental ainsi que la somme de 15 livres lorsqu'elle mariera une de ses filles. Fait à Montjézieu, dans la salle du château. Soussigné messire Baissier prêtre.	
8565	1632/02/28	Quittance	Montjézieu, Sinières-planes (le Buisson)	Sagnier Pierre, Cabanes Jean	Jean Cabanes, fils de feu Guillaume, de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Pierre Sagnier, habitant de Sinières-Planes, paroisse du Buisson, la somme de quarante livres comme entier paiement de la constitution faite à Anne Bonnenfant femme de Jean Cabanes. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, en présence de Jean Cabanes plus vieux.	
8577	1632/05/19	Contrat de mariage	Les Ressenades, le Fromental (les Salces)	Tardieu Jean Benezech Catherine	Contrat de mariage entre Jean Tardieu, fils d'autre Jean et d'ysabeau Negre du village du Ginestoux, habitant à présent au village des Ressenades, paroisse des Salces, et honnête fille Catherine Benezech, fille légitime de Jean et de feu Anne Bossugue du village du Fromental. Jean est autorisé de sa mère et de son oncle Laurent Negre, Catherine de son père et de son oncle Guillaume Bossugue de Peyrefiche. Jean Benezech constitue en dot à sa fille, la moitié de tous ses biens présents et à venir (avec la moitié des charges), consistant en maison, paillers, étables, jardin, prés, champs et pâturages. Tardieu devra apporter la somme de 600 livres tant en argent qu'en cabal. Fait dans la salle du château de Montjézieu, soussigné noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, Etienne Cros, Barthélemy Brunel de Peyrefiche, messire Guillaume Norigat de Marvejols.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8575	1632/05/18	Achat	Montjézieu	Thedenat Guillaume Cere Raymond	Raymond Cere, du village de Busses, habitant à présent à Montjézieu, vend à Guillaume Thedenat, tisserand de Montjézieu, un petit chasal de maison ruinée avec partie d'une petite bassecour, confrontant avec la maison de Pierre de Rey sieur de Sarnhac au nom de sa femme, relevant à la fois du marquis de Canilhac et du seigneur du Besset. La vente est faite moyennant le prix de 12 livres somme à laquelle le chasal a été évalué par prud'hommes. Fait dans la salle du château de Montjézieu, soussigné Etienne Cros.	
8595	1632/11/28	Quittance	Becques (la Canourgue), le Pouget (st germain du T.)	Thedenat Jean Vidal Durand, laboureur	Durand Vidal, laboureur du village du Pouget, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Thedenat, laboureur de Becques, paroisse de la Canourgue, la somme de 31 livres, une robe, en paiement de la constitution faite par Thedenat et Jeanne Poujol, sa belle mère en faveur de Gabrielle Poujol femme de Vidal (contrat reçu Me Boissonade le 28/04/1616). Fait à Montjézieu, soussigné Pierre Masseparen fils de Pierre du village de Breuilh (le Pin).	
8597	1632/12/08	Donation	Sabatier (Chanac)	Valmalle Jeanne Augade Pierre	Jeanne Valmalle, fille de feu Jean Benoit du village du Sabatier, paroisse de Chanac, donne à Pierre Augade, Me fondeur chaudronnier, tout et chacun ses biens présents et à venir. Ledit Augade sera tenu vêtir, nourrir et chauffer Jeanne Valmalle et lui bailler chaque année une pension de 4 sétiers de blé, une carte de sel, 20 livres de chair de pourceau séchée, 12 livres d'huile de noix, une robe tous les trois ans. Elle lui donne en outre la jouissance d'une pièce de terre appelée la Paranette. Fait à Chirac en la maison de Jean Michel, soussigné Antoine Michel, fils de Jean, Samuel Guyot.	